

ACPO
Société par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 29 Avenue Vauban
49000 ANGERS
837 498 914 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2024

Le 2 septembre 2024, à neuf heures, les associés de la Société ACPO se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre en date du 16/08/2024.

Monsieur Alexandre POLLET, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 70 000 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général à compter de ce jour pour une durée illimitée Monsieur Maxime POLLET né le 23/12/1984 à Lomme (59) demeurant 10 avenue du Commandant Mesnard 49240 AVRILLE.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

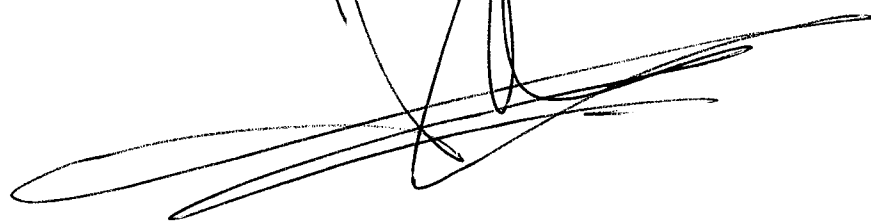
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

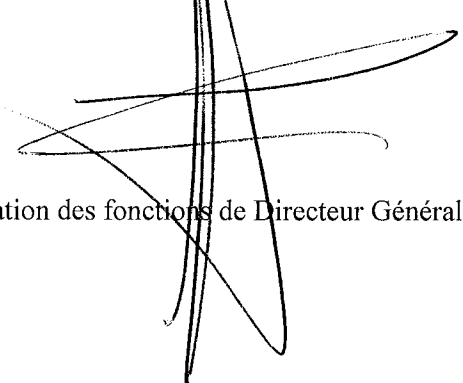
Le Président de Séance
Monsieur Alexandre POLLET

✓
Bon pour Acceptation



Monsieur Maxime POLLET *

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général



*Faire précéder la signature de la mention "bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"